

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Affaire BR-Sarl : où en est-on ?

**CONSIDEREE** comme la plus grosse escroquerie dirigée contre les épargnants au Gabon, cette affaire continue à faire des vagues près de 7 ans après qu'un certain Yves Mapakou, présenté alors comme le patron de la microfinance mise en cause, s'est tiré avec les 32 milliards de francs des clients. Le point sur ce dossier.

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

L'AFFAIRE BR-Sarl, du nom de l'entreprise de microfinance auteure d'escroquerie envers 18 000 épargnants au Gabon, est toujours l'objet d'un flot de questions et de critiques à Libreville. L'opinion se demandant comment le pasteur Yves Mapakou, présenté alors comme le patron de l'entreprise, a réussi, en 2015, à disparaître avec autant de facilité avec les 32 milliards des épargnants. En outre, pourquoi les mandats d'arrêt supposés avoir été émis contre lui demeurent jusqu'à ce jour sans suite ?

Mais 7 ans après ce scandale, les personnes grugées – dont nombre d'entre elles sont décédées –, ont passé le cap des interrogations. Réunies autour d'un collectif, elles multiplient des actions en vue de rentrer dans leurs frais. On parle d'ailleurs ici de clients dont les économies se chiffrent à des centaines de millions de francs !

A la suite de démarches infructueuses menées entre 2015 et 2016 auprès des instances nationales, le bureau du collectif sera reçu par des collaborateurs du président de la République. Objectif : apaiser les tensions qui se font jour à la veille de l'élection présidentielle. Mais les assurances données aux représentants des épargnants de voir le gouvernement prendre en charge le dossier BR-Sarl ne sont pas suivies d'actes.

Le collectif se tourne donc vers le Congrès des agents publics, para-publics et privés de l'Etat (Cappe). Emmanuel Mve Mba, président de cette centrale syndicale, explique que "notre première action a été de regarder ce qui avait été fait localement. Nous avons saisi le ministère de l'Economie qui nous a opposé une fin de non-recevoir. En revanche, nous avons été reçus par le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale qui, lui, voulait connaître du degré d'implication de l'Etat dans le dossier".

Entre-temps, "nous avons consta-

té que BR-Sarl n'avait pas d'agrément lui permettant d'exercer dans la microfinance, mais plutôt dans l'import-export. Comment a-t-elle alors fait pour se retrouver dans la microfinance ?"

Le Cappe, qui lui reproche une certaine négligence dans le suivi de ce dossier, dépose donc plainte contre le ministère de l'Economie. Sept mois après, cette démarche n'a toujours pas prospéré au tribunal de Libreville.

Devant cette chape du silence, M. Mve Mba et les siens se tournent vers le Tribunal international de commerce et l'Union internationale des services publics et assimilés, à Genève. Mais la pandémie de Covid-19 passe par là, et cette crise sanitaire ne permet

A cette occasion, le Cappe a réclamé le remboursement des capitaux calculés des épargnants qui s'élèvent à 32 milliards de francs, majorés de 17 autres milliards pour le préjudice moral..

tion de la Cour de justice de la Cémac, à N'Djamena.

Le Cappe cherche aussi à savoir le rôle joué par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), vu que cette organisation sous-régionale est représentée à Libreville. Mais silence assourdissant de ce côté-là aussi. Tout autant qu'elle est restée muette à la demande de L'Union sur sa responsabilité présumée dans le dossier.

Toutefois, accuse le Cappe, "nous avons constaté un comportement passif, fautif et complice de la Cobac dans ce dossier". Aux yeux d'Emmanuel Mve Mba, la Cobac a failli à sa mission en ne veillant pas, entre autres, au respect des dispositions communautaires réglementant l'ouverture et le fonc-

guère le suivi de l'affaire.

"Nous avons relancé les correspondances auprès du chef de l'Etat, du coordinateur des affaires présidentielles, du Parlement, du ministre de l'Economie, etc. Mais avec notre conseiller juridique, nous avons observé le statu quo". L'affaire prend alors la direc-



Emmanuel Mve Mba (milieu) restituant l'audience du Cappe contre la Cobac-Cémac du 26 mai 2022 à N'Djamena.

tionnement des établissements de microcrédits en Afrique centrale. Permettant ainsi à BR-Sarl d'ouvrir "en toute liberté et en toute impunité une douzaine de guichets et d'agences sur l'ensemble du territoire gabonais, alors même qu'il ne disposait d'aucune autorisation émanant des autorités compétentes". D'où la plainte introduite le 2 février 2022 à N'Djamena contre cette organisation via la Cémac.

Après un premier rendez-vous manqué, la Cour de justice de la Cémac a finalement tenu ses assises le 26 mai 2022, en présence de toutes les parties. A cette occasion, le Cappe a réclamé le remboursement des capitaux calculés des épargnants qui s'élèvent à 32 milliards de francs, majorés de 17 autres milliards pour le préjudice moral.

L'affaire a été mise en délibéré au 20 octobre 2022.

## En attendant la décision de N'Djamena...

ON  
Libreville/Gabon

LES épargnants de la défunte microfinance BR-Sarl lorgnent désormais du côté de N'Djamena, où la Cour de justice de la Cémac devrait se prononcer, le 20 octobre prochain, sur le différend qui les oppose à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac). En attendant ce délibéré, le Cappe, qui n'écartera pas un règlement politique de cette affaire, a transmis récemment au cabinet présidentiel le rapport de ses missions en terre tchadienne. Il espère ainsi obtenir

une audience avec les hautes sphères dirigeantes afin de voir avec elles dans quelle mesure il serait possible d'interrompre éventuellement la voie judiciaire en cours.

Dans cette attente, la centrale syndicale suggère que soit diligentée une enquête auprès des autorités gabonaises impliquées de près ou de loin dans l'affaire BR-Sarl, de sorte que celles-ci répondent de leurs actes.

En outre, quelle que soit l'issue du dossier, le Cappe milite pour que la Cobac quitte le Gabon après un audit interne en lien avec ce litige.